



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Rhône

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil Spécial du 29 avril 2010 bis

Arrêté préfectoral N°2010-2791 du 15 avril 2010

Objet : subdélégation de signature dans le cadre du volet régional du programme de développement rural hexagonal

Article 1 : Subdélégation est donnée à M. Guy LEVI, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires du Rhône, à l'effet d'exercer l'ensemble des délégations données par M. le Préfet de la Région Rhône-Alpes à M. le Préfet du Rhône à l'exclusion de la signature des arrêtés ou des conventions attribuant une subvention supérieure à 23 000 € aux collectivités territoriales ou à leurs établissements publics et à 50 000 € lorsque les bénéficiaires sont des particuliers ou des structures de droit privé.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy LEVI, directeur départemental des territoires du Rhône, la subdélégation de signature qui lui est conférée par l'article 1 du présent arrêté sera exercée par M. Jean-Baptiste LE HY, directeur départemental adjoint et par M. Denis SCHULTZ, directeur départemental adjoint - responsable des antennes.

Article 3 : En sus de la délégation donnée à Messieurs Guy LEVI, Jean-Baptiste LE HY et Denis SCHULTZ, subdélégation est donnée, suivant leurs compétences et attributions précisées dans le tableau ci-après, à :

Mme Tiphaine TIENGOU, chef du Service Connaissance des Territoires et Prospectives ;

M. Cyrille ANGRAND, chef du Service Economie Agricole et Développement Rural

M. Laurent GARIPUY, chef du Service Forêt Eau et Biodiversité par intérim

Pour les attestations de dépôt, demandes de pièces complémentaires, accusés réception de dossier complet, rapports d'instruction, rapports de visite sur place et certificats de service fait

subdélégation est également donnée aux instructeurs

Raphaël BARBIER, Michel COLIN Emmanuel ESTOUR, Danièle FANGET, Denis FAVIER, Pascal FERRAND, , Hervé FOURNERON, Sophie HELIN, Antoine HERMANN,

Jacqueline MILLERET, Marie-Pierre PANEL, Delphine SEIGLE et Laure VASSEL, sur les dispositifs FEADER qui figurent dans leurs attributions conformément au tableau ci-dessous.

Dispositif		Chef de service	Instructeurs
121 A	Plan de Modernisation des Bâtiment d'Elevages et de mécanisation en zone de montagne	Cyrille ANGRAND	Pascal FERRAND, Delphine SEIGLE et Danièle FANGET
121 B	Plan Végétal pour l'Environnement	Cyrille ANGRAND	Pascal FERRAND, Michel COLIN et Raphaël BARBIER
121 C11	Plan de Performance Energétique des Entreprises agricoles	Cyrille ANGRAND	Pascal FERRAND et Danièle FANGET
121 C12	Aides au développement des énergies renouvelables et aux économies d'énergie		
121 C2	Aides aux investissements collectifs (CUMA)	Cyrille ANGRAND	Pascal FERRAND, Michel COLIN et Raphaël BARBIER
121 C3	Aides à l'investissement pour les jeunes agriculteurs et les nouveaux installés		
121 C4	Aides aux investissements en lien avec la transformation à la ferme	Cyrille ANGRAND	Pascal FERRAND, Delphine SEIGLE et Danièle FANGET

121 C5	Aides à l'investissement en lien avec une démarche de qualité		
121 C6	Aides à l'investissement pour les cultures spécialisées	Cyrille ANGRAND	Pascal FERRAND
121 C7	Aides à l'investissement pour la diversification de la production agricole	Cyrille ANGRAND	Pascal FERRAND
122 A	Amélioration des peuplements existants	Laurent GARIPUY	Denis FAVIER et Hervé FOURNERON
122 B	Conversion ou transformation d'anciens taillis		
125 A	Soutien à la desserte forestière		
125 B	Soutien aux retenues collectives de substitution	Cyrille ANGRAND	Pascal FERRAND
125 C1	Plan de Performance Energétique des Entreprises agricole – Méthanisation		
125 C2	Soutien à d'autres infrastructures du secteur agricole		
132	Participation des agriculteurs à des régimes de qualité alimentaire	Cyrille ANGRAND	Pascal FERRAND et Jacqueline MILLERET
214 A	Prime Herbagère Agro-Environnementale 2	Cyrille ANGRAND	Laure VASSEL
214 B	Mesure Agro-Environnementale (MAE) Rotationnelle 2	Cyrille ANGRAND	Pascal FERRAND Raphaël BARBIER et Jacqueline MILLERET
214 C	MAE - Système fourrager polyculture élevage économe en intrants		
214 D	MAE - Conversion à l'agriculture biologique		
214 E	MAE - Maintien en agriculture biologique		
214 F	MAE - Protection des races menacées de disparition		
214 H	MAE - Préservation de la diversité végétale en améliorant le potentiel entomophile		
214 I1	MAE - Préservation de la bio diversité en zone Natura 2000		
214 I2	MAE - Prévention des pollutions diffuses (azotes ou pesticides)		
214 I3	MAE - Protection de la biodiversité et/ou des pollutions diffuses hors zones prioritaires	Cyrille ANGRAND	Pascal FERRAND Raphaël BARBIER et Jacqueline MILLERET
216	Utilisation durable des terres agricoles – Investissements non productifs	Cyrille ANGRAND	Michel COLIN et Raphaël BARBIER
226 A	Aides aux travaux de reconstitution des peuplements forestiers sinistrés	Laurent GARIPUY	Denis FAVIER et Hervé FOURNERON

226 C	Défense Forêt Incendie	Laurent GARIPUY	Denis FAVIER
227	Invest. non productifs en forêts en sites Natura 2000	Laurent GARIPUY	Denis FAVIER et Marie-Pierre PANEL
311	Diversification non agricole des exploitations agricoles	Tiphaine TIENGOU	Sophie HELIN
313	Promotion des activités touristiques – programme spécifique viticole		
323 A	Elaboration et animation des DOCOB sur tous site Natura 2000	Laurent GARIPUY	Denis FAVIER et Marie-Pierre PANEL
323 B	Contrat de gestion Natura 2000 dans les milieux non forestiers et non agricoles		
323 C3	Pastoralisme – aménagement pastorale	Cyrille ANGRAND	Pascal FERRAND
323 D1	Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel – programme de plantation de haies bocagères	Laurent GARIPUY	Denis FAVIER et Antoine HERMANN
323 D2	Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel – programme de lutte contre les pollutions diffuses dans les aires d'alimentation de captages	Cyrille ANGRAND	Pascal FERRAND et Raphaël BARBIER
323 D3	Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel – programme spécifique viticole	Cyrille ANGRAND	Pascal FERRAND et Delphine SEIGLE
411, 412, 413	Approche LEADER	Tiphaine TIENGOU	Emmanuel ESTOUR et Sophie HELIN
421	Projets de coopération interterritoriale ou transnationale		
431	Fonctionnement du GAL, acquisition de compétences et actions d'animation sur le territoire		

Article 4 : L'arrêté préfectoral n°2010-409 du 4 janvier 2010 est abrogé.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture du Rhône et le directeur départemental des territoires du Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,
Jacques GÉRAULT